

Depuis 2017, Viv'ARTI Bretagne souhaite favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives par les actifs (salariés et chefs d'entreprise).

Cadeau de Viv'ARTI Bretagne :

- **Aide de 15 €** pour la pratique d'activités culturelles et sportives

Comment ça marche ?

Critères d'attribution :

L'aide aux activités culturelles et sportives est accordée aux bénéficiaires de Viv'ARTI pour :

- l'adhésion à un club culturel et/ou sportif (*permis de chasse, de bateau et carte de pêche exclus*)
- une activité annuelle (*abonnement mensuel, activité ponctuelle, et participation occasionnelle à un événement, forfait ski, cartes multi-entrées exclus*)
- uniquement à destination des actifs de l'Artisanat et du Commerce de proximité et des Professions libérales (**ayants-droit exclus**)
- une demande d'aide par année civile
- aide de 15 €
- justificatif à fournir au 15 octobre (*attestation fourni par le club*)



Pour l'année 2022, vous avez jusqu'au 15 octobre 2023 pour adresser votre demande.

- **Attestation du club à envoyer à Viv'ARTI**

Pour en savoir plus :



- Viv'ARTI Bretagne : Hélène CONORT 06.72.54.42.16 ou contact@vivarti-bretagne.org